

Mai 2024

Rémunération supplémentaire 2024

Madame, / Monsieur,
Chers assurés de la SVE,

L'exercice 2023 a été marqué par d'importantes fluctuations sur les marchés des actions et des obligations. Des facteurs négatifs, tels que le renchérissement soutenu, les turbulences dans le secteur financier et de nouveaux conflits géopolitiques ont impacté les marchés financiers – moins fortement toutefois qu'on aurait pu le redouter en début d'année. Les indicateurs financiers de la SVE ont en effet évolué de manière satisfaisante. Grâce à une bonne performance de 4,8% et un degré de couverture toujours élevé, soit 120,9%, le Conseil de fondation fait profiter les assurés et les retraités de la SVE de cette bonne situation financière.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que, en tant qu'assuré-e, vous recevrez une rémunération supplémentaire de 4% en cours d'année sur votre avoir de vieillesse. Le montant de ce versement unique sera crédité sur votre avoir de vieillesse le 1^{er} mai 2024 et sera soumis à l'intérêt à partir de cette date.



Vous trouverez en annexe votre certificat d'assurance actuel (état au 1^{er} mai 2024) sur lequel vous pouvez voir le montant de votre rémunération supplémentaire, l'état actuel de votre avoir de vieillesse ainsi que nos prestations. Nous vous prions de conserver soigneusement ce document dans votre dossier d'assurance. Comparez le modèle ci-dessous.

Intérêt supplémentaire

Avoir de vieillesse, état au 31.12.23				XXX'XXX.XX
Intérêt supplémentaire	4.00%	Valeur	01.05.2024	X'XXX.XX
En raison de l'intérêt supplémentaire, les prestations sont les suivantes:				
Valeurs actuelles de l'avoir de vieillesse				

La SVE n'accorde cette rémunération supplémentaire que lorsque la situation financière est satisfaisante, conformément au «Règlement sur la rémunération de l'avoir de vieillesse et l'utilisation des fonds libres». Les personnes intéressées peuvent le consulter sous <https://www.sve.ch/PDF/Interne-Reglemente-SVE/Reglement-sur-la-remuneration-de-lavoir-de-vieillesse-et-l-utilisation-des-fonds-libres-2021-11-30.pdf>.

Nos conseillères et conseillers à la clientèle (vous trouverez le numéro de téléphone de votre interlocutrice ou interlocuteur personnel sur le certificat d'assurance) se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Avec nos salutations les meilleures,
Institution de prévoyance Sulzer

Peter Strassmann
Gérant

Martina Ingold
Directrice adjointe
Responsable du conseil à la clientèle